



DECLARATION DES ÉLU-E-S CGT EDUC'ACTION A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉ-E-S DU 11 février 2016

La **CGT** Éduc'action constate que la situation sociale et économique reste inquiétante et qu'aucune mesure significative n'a encore été prise en direction des salarié-e-s; pouvoir d'achat en berne, salaires bloqués, conditions de travail dégradées restent malheureusement dans le paysage. La **CGT** exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques qui se traduit notamment par le gel du point d'indice depuis 2010 dans la fonction publique.

En effet, avec 5 années consécutives de gel du point d'indice, les fonctionnaires ont perdu 14 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 ! Une vraie revalorisation du métier est nécessaire, et ce n'est pas ce qui était prévu dans les prétendues négociations salariales dans la fonction publique (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Ce protocole ne portait en aucun cas sur la valeur du point d'indice. Le renvoi des premières mesures concrètes à 2017 après 4 années supplémentaires d'austérité et la création d'un troisième grade là où un simple décret pour revaloriser le point d'indice suffisait, le prouvent... Cette refonte des grilles était prévue pour les adapter à l'allongement des carrières passées de 37,5 à 42 annuités. Ce n'est donc pas un progrès ! La négociation ne pouvait se faire sur de telles bases. Malgré une opposition majoritaire des organisations syndicales **CGT**, **FO** et **Solidaires**, représentées au Conseil commun de la Fonction publique, le gouvernement a décidé de passer en force en maintenant sa proposition **PPCR** au mépris des règles édictées. Encore une fois le dialogue social de ce gouvernement est biaisé.

Les avancements d'échelon restent alors le seul moyen pour nos collègues d'obtenir une augmentation de salaire. Comme nous l'avons déclaré lors de précédentes C.A.P.A de promotion, nous pensons que les notations administratives et pédagogiques conservent un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

Concernant la note pédagogique, seules des inspections régulières pourraient évaluer les enseignants au plus juste, dans le respect des grilles de notation de référence selon les échelons. Dans l'académie de Versailles, il n'est pas acceptable que leurs fréquences puissent porter préjudice au déroulement de carrière de l'agent-e concerné-e. Les disparités entre matières et zones géographiques sont parfois éloquentes.

Dans l'attente, les modalités de modification des notes pédagogiques des certifié-es dans l'académie ont été pour le moins ubuesques cette année, repoussant ainsi la tenue de cette CAPA.

D'abord nous nous satisfaisons que le principe injuste d'augmentation de la note pédagogique des collègues au regard des tâches périphériques qu'ils-elles ont pu effectuer soit enfin abandonné cette année.

Mais cela a débouché sur une remise en cause du vieillissement quasi automatique de 2 points pour les collègues dont la dernière inspection remonte à 6 ou à 5 années. Les corps d'inspection avaient parfois jugé utile de limiter ce vieillissement à un point ou à rien, sans qu'aucune explication ne soit portée en amont à la connaissance des collègues, ni des élu-e-s paritaires non plus.

Or ce vieillissement n'intervient qu'une fois dans la carrière alors que des collègues peuvent rester plus de 10 ans sans être inspecté-e-s, impactant ainsi plusieurs campagnes de promotion successives.

Nous insistons sur ce point : les collègues concerné-e-s par le vieillissement ont été nombreux à signaler leur incompréhension du changement brutal des règles en découvrant tardivement la notice de notation. Nous réaffirmons d'ailleurs que les notices de notation ne parviennent jamais dans des délais raisonnables aux intéressé-e-s dans les établissements.



Si nous déplorons les motivations de ce nouveau « principe » de vieillissement et les conditions dans lesquelles nous l'avons découvert, nous nous satisfaisons que les arguments des organisations syndicales aient pu être entendus. Cela a débouché sur la reprise de nombreux dossiers, en plusieurs fois suite aux groupes de travail, et a engendré un travail conséquent de la part des services qu'il faut souligner.

VERSAILLES

Afin d'éviter qu'une telle situation de blocage se reproduise sur la question, nous demandons que les modalités de vieillissement de note pour les certifié-e-s de l'académie soient enfin remises à plat, en toute transparence, et bien en amont des campagnes de promotion.

Des dispositifs de vieillissement clairs et automatiques, permettant que les collègues ne soient pas victimes du manque d'inspections, existent dans d'autres académies et/ ou dans d'autres corps.

En outre, nous demandons que les reliquats puissent bénéficier exclusivement à nos collègues promouvables au 11^{ème} échelon. Ainsi, pourront-ils-elles bénéficier d'un départ en retraite avec un calcul de leur pension basé sur l'indice terminal de leur grade.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tou-s-tes les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quel que corps que ce soit.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Par ailleurs la CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate de 400 euros soit 90 points d'indice pour tous les personnels.

Les Élu-e-s à la CAPA des certifié-e-s de la **CGT**-Éduc'action
Véronique Josien, Sylvain Perreau